

Budget Primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique



PREAMBULE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle est disponible sur le site internet de la Ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du CCAS. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'apporter un effort soutenu pour :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser l'inclusion sociale,
- Accompagner le bien vieillir.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS, notamment dans les domaines des aides, de la lutte contre l'isolement ou la prévention santé en direction des publics les plus vulnérables, des femmes et des demandeurs d'emploi accompagnés par le CCAS.

Pour le CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux usagers (portage de repas à domicile, animations diverses, transport accompagné...), à la subvention versée par la Ville, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des logements...

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 représentent 1 594 140 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments (CCAS et foyer-restaurant), les prestations de services effectuées, les salaires des personnels mis à disposition par la Ville, les salaires des agents en chantier d'insertion, les subventions versées aux associations, les secours versés aux familles en difficulté...

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 594 140 euros.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2025	BP 2026	RECETTES		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	607 508,40 €	244 265,00 €	013	Atténuation de charges	641 200,00 €	601 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 444 850,00 €	1 148 750,00 €	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	210 760,00 €	210 560,00 €
65	Autres charges de gestion courante	206 935,00 €	168 705,00 €	74	Dotations et participations	772 095,00 €	764 595,00 €
67	Charges spécifiques	350,00 €	325,00 €	75	Autres produits de gestion courante	17 755,00 €	17 785,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00 €	25 000,00 €	022	Résultat reporté	662 358,40 €	
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	20 525,00 €	7 095,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement		2 305 168,40 €	1 594 140,00 €	Total des recettes de fonctionnement		2 305 168,40 €	1 594 140,00 €

II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou à long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de logiciels ou de travaux.
- En recettes : il peut s'agir de dotations, de recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA, des amortissements.

La section d'investissement s'équilibre, au Budget Primitif 2026, à 32 095 €.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section d'investissement

DEPENSES		BP 2025	BP 2026	RECETTES		BP 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	10 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	109 766,35 €	22 095,00 €				
				001	Résultat d'investissement reporté	75 241,35 €	
				021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00 €	25 000,00 €
040	Ope. d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 525,00 €	7 095,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		120 766,35 €	32 095,00 €	Total des recettes de fonctionnement		120 766,35 €	32 095,00 €

C. Principaux projets d'investissement au BP 2026

Projets 2025	Coût
Mobilier et informatique local LCR	15 000,00 €
Achat licences microsoft	10 000,00 €
Aménagement du foyer Jeanne de Flandre	6 000,00 €

III. La dette

Pour rappel, le CCAS n'a jamais contracté d'emprunt et n'est propriétaire d'aucun bâtiment. Les locaux sont tous propriété de la Ville qui les met à disposition du CCAS (CCAS et foyers). Pour ses activités, le CCAS peut être amené à occuper des salles municipales mises à disposition gracieusement

IV. Les effectifs et charges du personnel

Les agents sont des agents titulaires de la Ville mis à disposition.

Le CCAS est agréé chantier d'insertion par l'Etat qui finance 26.38 ETP. Il s'agit de contrats à durée déterminée d'insertion.

Les agents contractuels non permanents sont au nombre de : 2 à temps complet.

	2025	2026
Postes ville	654 000,00 €	400 000,00 €
Contrats Chantiers d'insertion	665 000,00 €	650 000,00 €
CDD renfort France services	26 000,00 €	
CDD Conseiller numérique France services	38 000,00 €	38 000,00 €
CDD Travailleur social	60 000,00 €	60 000,00 €
Divers (frais de transport)	1 850,00 €	100,00 €
TOTAL	1 444 850,00 €	788 100,00 €